

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# **E6 – MONTAGE DE PROJET TOURISTIQUE COMPOSÉ**

**Session 2001**

**Option A : Conception – commercialisation**  
**Option B : Accueil – animation professionnels**

## **U61 – DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE APPLIQUÉ**

### **PARTHENAY**

### **ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ**

#### **1 - L'INTÉRÊT DU SUJET**

Il apparaît d'emblée dans le libellé qui parle de "manque d'image touristique" : le sujet intègre donc le concept d'image ou de représentation qui, dans le domaine touristique, est plus important, sans doute, que les données objectives.

#### **2 - NOTATION**

- Pour la première partie du travail (que l'on peut noter 16 points sur un total de 40), il est important que le bilan ne soit pas décliné en termes neutres mais insiste bien sur les faiblesses. Pour celles-ci, on peut attendre des copies qu'elles listent les aspects de ces faiblesses et les raisons (parmi lesquelles la position dans une sorte d'"angle mort" entre des sites touristiques forts : Puy du Fou, Futuroscope et également le marais poitevin).

- Dans la deuxième partie (que l'on peut noter sur 16 points), les propositions des candidats peuvent être extrêmement variées. On souhaiterait que les meilleures copies soient celles qui, s'appuyant sur les documents annexes, lient le patrimoine architectural et la volonté affirmée de la commune d'intégrer les outils informatiques dans la vie quotidienne : le couple patrimoine-multimédia est sans doute la proposition la plus conforme à la demande formulée. Elle n'exclut, bien entendu, aucune autre proposition. Comme toujours, on les appréciera en termes de réalisme et de faisabilité.

- La troisième partie (que l'on peut noter sur 8 points) n'est pas, dans l'esprit des concepteurs, une demande annexe, mais doit faire l'objet d'un développement argumenté s'inscrivant dans la nature professionnelle de l'épreuve. Les réponses possibles sont d'ailleurs classiques : les collectivités territoriales, le syndicat mixte de la vallée de Thouet, les CDT et CRT, voire des acteurs privés ou associatifs.

En fonction de l'ampleur du ou des projets proposés, les candidats devront mesurer la nécessité de recourir aux possibilités offertes par le plan État-Région et par les divers programmes européens.